

Le légaliste

SAS AFROHAIRVIBE

Annonce n° 1495
Type Constitution de société
Parution web 10/06/2025
Parution print 10/06/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la,SAS AFROHAIRVIBE au capital de 2 000 €.

Date de signature des statuts : 1er Juin 2025

Nature de l'acte : sous seing privé

Présidente : Madame Hamas ALI HAMID, demeurant 50 BOULEVARD DES AMOUREUX 97615 DZAOUDZI LABATTOIR.

Siège : 50 BOULEVARD DES AMOUREUX 97615 DZAOUDZI LABATTOIR.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de MAMOUDZOU.

Objet social : Le commerce de détail de produits capillaires, cosmétiques et de beauté, notamment destinés aux cheveux afro, frisés, crépus ou texturés ; La vente de parfumerie, soin de la peau, accessoires et produits de bien être ; L'achat, la revente, l'import-export, la distribution et la représentation de marques de cosmétiques.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux AG et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.